



Compte rendu du Conseil d'école Du 6 novembre 2023

Mme RAYNAL ouvre à 17h30 le premier Conseil d'école de l'année scolaire 2023-2024.

Elle invite les membres à se présenter lors d'un tour de table. Le Conseil de ce jour se compose des personnes suivantes :

Direction de l'établissement

- Mme Christelle RAYNAL, Directrice des classes primaires, présidente du Conseil
- Mme Céline ALLÂTRE, Provisseure

Représentants des enseignants

- Mme Klara TEJKL (PS)
- Mme Daniela CHARBONNIER (PS)
- Mme MmeAnélia DE SOTILLO (MS/GS)
- Mme Emilie VLCKOVA (MS-GS)
- Mme Florence MERCERON (CP)
- Mme Janel REJNA (CP)
- M. Jean-Claude PHILIPPE (CP)
- Mme Annie-Claude BOUHERET (CE1)
- Mme Frédéric LE CAM (CE2)
- Mme Verena LAVAL HOFMANN (CM1)
- M. Thomas PERRIN (CM2)
- M. Johann TIRLEMONT (CM2)
- Mme Therese SEGUIN (SI)
- Mme Angeline HO (SI/ESL)
- Mme Pascale PARRY-VRANA (FLSco)

Représentants des parents

- Mme Jana BRODANI (PS)
- Mme Maria Zofia STASZKIEWICZ (PS)
- Mme Laure KARSTEN (CE1 Bil / CM1 SI)
- M. Sebastien DURRMEYER (CP)
- Mme Célia GONZALEZ (GS Bil)
- Mme Beata KURAJ (PS)
- M. Cédric LEGENDRE (PS)
- Mme Emanuela MALATESTA (PS / CP Bil)
- Mme Alzbeta MANGARELLA (GS)
- M. Jean-Frédéric MARTIN (CM2 SI)
- Mme Sophie MAUREL (CE2 Bil)
- M. David PACURAR (MS / CE1)
- Mme Maria STAROVA (PS / CP Bil)

Invités

- Mme Milena Müllerova, ASEM



Ordre du jour

L'ordre du jour suivant est adopté en début de séance :

- 1. Adoption du procès-verbal du conseil d'école du 19 juin 2023**
- 2. Installation du Conseil**
- 3. Organisation et fonctionnement de l'école**
 - Effectifs de la rentrée
 - Consignes de sécurité
 - La vie scolaire du primaire
 - Le CSC
 - Calendrier 24-25
- 4. Plan annuel pédagogique**
 - Les priorités pédagogiques
 - Les évaluations nationales CP, CE1 et CM1
 - Les mesures en faveur des élèves
 - Les projets
- 5. Questions diverses**

1. Adoption du procès-verbal du conseil d'école du 19 juin 2023

M. TIRLEMONT Johann accepte la charge du secrétariat nécessaire à la rédaction du compte rendu de cette réunion. Il n'y a pas de remarque sur le procès-verbal du dernier conseil d'école du 19 juin 2023, il est donc adopté à l'unanimité.

2. Installation du conseil

Cette année, 16 parents sont élus dont 1 suppléant. Le nombre de représentants des parents au Conseil d'école est donc atteint. 95 votants ont participé aux élections sur 579 électeurs, soit un taux de 16.41% (contre 4.68% l'an dernier). Le taux de participation a ainsi augmenté. On peut supposer que le vote via Pronote ainsi qu'un délai de 3 jours ont contribué à cette augmentation (le nombre de comptes ouverts au primaire est cependant méconnu). La participation des 2 parents reste cependant faible et peut être méconnue des parents. Les représentants de parents proposent qu'un fascicule expliquant le déroulement et le fonctionnement des élections soit réalisé et qu'un rappel les jours d'élection (visuel via des affiches) soit effectué.

Madame la proviseure explique que les consignes de vote ont été envoyées à chaque parent, sur leur adresse email personnelle. Ensuite un rappel accompagné d'un didacticiel a été envoyé, également par mail, ce qui signifie que chaque parent a bien reçu l'information sur son adresse mail propre à au moins deux reprises avant les élections. Les listes électorales, puis les listes de candidats étaient affichées dans le hall à partir de fin septembre et pendant toute la période des élections, enfin des rappels ont également été effectués, à la fois sur les réseaux sociaux, le site du lycée et sur Eduka. Il est bien sûr possible de faire également une affiche et de l'apposer sur la vitrine du hall d'accueil.

Le conseil d'école adopte le règlement intérieur de l'école primaire sur proposition du directeur d'école et est consulté pour avis sur toutes les questions ayant trait au fonctionnement et à la vie de l'école (circulaire AEFÉ 1033 du 1er juillet 2021). Le règlement de l'établissement a été voté au Conseil d'établissement du 29 juin 2023. Une déclinaison primaire d'après les principes généraux établis pour l'établissement est donc un des objectifs prioritaires pour cette année.

3. Organisation et fonctionnement de l'école

- **Effectifs de la rentrée**

	SEPTEMBRE 2020	SEPTEMBRE 2021	SEPTEMBRE 2022	SEPTEMBRE 2023
MATERNELLE	117	89	96	125
ELEMENTAIRE	267	270	272	281
TOTAL	384	359	368	406

Effectifs	SEPTEMBRE 2020	SEPTEMBRE 2021	SEPTEMBRE 2022	SEPTEMBRE 2023
PS	24	21	19	42
MS	38	30	30	32
GS	55	38	47	51
CP	51	61	51	53
CE1	54	53	52	54
CE2	47	56	54	62
CM1	53	53	54	57
CM2	62	47	51	56

La rentrée 2023 est marquée par une augmentation de 10.3% sur l'ensemble de l'effectif primaire et plus particulièrement de 30.2% en maternelle. Cette augmentation se caractérise par l'ouverture de 2 classes en maternelle : une ouverture en PS et une ouverture en MS-GS section générale, classes qui avaient été fermées en 2021 suite à la chute des effectifs. Le pôle maternelle retrouve enfin son envergure avec 6 classes au total. L'équipe des enseignantes accueille Mmes CHARBONNIER Daniela et MEUNIER Virginie (respectivement en CE1 et dans le pôle remplaçant l'an passé). Celle des ASEM accueille Mmes RIHOVA Katerina (dont le poste avait été supprimé en 2021) et KARDA Nathalie.

L'offre linguistique comprend une section française et une section bilingue français/anglais de la MS au CE2 puis une section française et une section internationale au cycle 3. Lors de la dernière visite de l'AEFE pour le renouvellement de l'homologation, la parité horaire sur les classes bilingues a été interrogée. Actuellement, aucune modification n'est à l'ordre du jour. La prochaine visite est prévue pour 2024-2025.



➤ Consignes de sécurité

Suite aux récents attentats en France et en Belgique et compte tenu du contexte géo politique actuel, l'AEFE et le poste diplomatique nous demandent de renforcer le niveau de sécurité dans et aux abords de l'établissement. Un courrier précisant les différentes mesures a été envoyé aux familles le 20/10/2023. Ces mesures sont les suivantes :

- Carte nominative distribuée à tous les parents des élèves de maternelle et d'élémentaire (ainsi qu'aux personnes autorisées à venir les chercher),
- Respect des horaires d'ouverture de l'école et de fin de cours (en dehors de ces heures, il sera demandé aux parents de s'enregistrer auprès des gardiens, y compris les parents de maternelle retardataires),
- Sortie de l'établissement dès la récupération de l'enfant.
- Signalement de tout fait ou personne suspecte.

Ces mesures impliquent certains changements dans les habitudes des usagers. Ainsi, il sera demandé aux parents retardataires en maternelle de s'inscrire sur le registre des gardiens. Les déplacements au sein de l'établissement (chercher un vêtement oublié, déposer le panier repas à la cantine) ne sont plus autorisés sauf autorisation spéciale de la direction, signature du livret d'accueil et port du badge visiteur.

➤ La vie scolaire du primaire

Pour rappel, Mme Cynthia ZALAT s'occupe de la gestion des retards et des absences. Les parents peuvent la contacter à l'adresse suivante : vs.primaire@lfp.cz (les messages sont également envoyés aux enseignants).

Si la présence des gardiens facilite l'accès à l'établissement, il est à rappeler que la ponctualité est de rigueur. L'accueil dans les classes, y compris en maternelle, permet de débiter les activités plus sereinement et surtout plus rapidement. L'arrivée tardive d'un élève interrompt la classe et génère du stress pour l'enfant en question. Des retards répétés sont donc une perte d'apprentissages pour tous.

A partir de 8h30, Cynthia enregistre les retards en élémentaire et remet à l'élève un billet de retard à l'attention de l'enseignant. Cela permet de justifier l'heure de son arrivée dans la classe.

Les récréations :

En maternelle, 3 services sont réalisés : de 9h45 à 10h15 pour les PS, de 10h15 à 10h45 pour les MS-GS générales et de 10h45 à 11h15 pour les MS-GS bilangues.

Au Cycle 2, 2 temps sont réalisés : 1 le matin de 10h à 10h15 et l'après-midi de 13h35 à 13h50.

Au Cycle 3, les élèves ont une seule récréation de 10h25 à 10h45.

Ces temps de récréation sont sous la surveillance des enseignants.

Sur le temps méridien, une pause récréative se déroule après le repas (jusqu'à 12h45 en maternelle, 12h40 au Cycle 2 et 13h15 au Cycle 3). Ce temps est sous la surveillance des animateurs cantine de la vie scolaire.

Un projet de rénovation de la cour de maternelle a été initié. Le plan a été étudié par l'équipe enseignante de Cycle 1. Le budget a été proposé à l'AEFE pour 2024. Il est en attente de validation.

L'aménagement de la cour des élémentaires est en cours de réflexion. Le conseil des enfants a exprimé le besoin des élèves (des espaces distincts pour des activités calmes et des activités dynamiques). L'ensemble des usagers de l'établissement, adultes et enfants, exprime également le souhait d'un espace plus arboré, fleuri, verdoyant. Ce projet de végétalisation a également été soumis à l'approbation de l'AEFE pour 2024.

➤ Le Club Sportif et Culturel (CSC)

L'association CSC est une association de parents d'élèves du lycée français bénévoles. Elle propose des activités après la classe dont la responsable est employée par l'association. Le recrutement des intervenants est sous leur responsabilité. Toutes les informations sont consultables sur leur site : <https://lfp-csc.cz/cscinfo/index.php>

Le CSC propose également un centre de loisirs la première semaine des vacances d'automne, d'hiver et de printemps. Le centre accueille 16 enfants de maternelle et 24 enfants d'élémentaire.

L'ouverture d'une garderie le matin de 7h30 à 8h20, à la demande d'une dizaine de familles, est à l'étude, notamment sous la responsabilité du CSC (L'établissement étant en gestion directe, le plafond d'emploi



n'intègre pas le temps périscolaire). Actuellement, aucune personne de l'équipe du CSC n'est volontaire pour travailler à ces horaires. La recherche va être élargie. Certains représentants de parents demandent à ce que la procédure de sortie des élèves du CSC soit plus explicite et lisible (en cohérence avec les consignes de sécurité).

➤ **Le calendrier 24-25**

Proposé pour avis, il ne sera abordé qu'au Conseil d'Établissement de janvier (validation attendue pour le 8 mars).

Rentrée des élèves le 02/09

Vacances d'automne du 18/10 après la classe au 04/11

Vacances de fin d'année du 20/12 après la classe au 06/01

Vacances d'hiver du 21/02 après la classe au 10/03

Vacances de printemps du jeudi 17/04 après la classe au 05/05

Vacances d'été le vendredi 04/07 après la classe.

Le 28/09 et le 17/11, jours fériés sont respectivement un samedi et un dimanche.

Afin d'organiser la formation des personnels sur la ZECO, il est demandé aux établissements de déterminer un ensemble de 6 à 8 semaines communes travaillées. Certaines contraintes sont donc imposées ne permettant pas de choisir pleinement les dates de vacances. Il est remarqué, avec cette proposition de calendrier, que le jeudi 8 mai sera au retour des vacances de printemps. L'éventualité d'un fort taux d'absentéisme le vendredi est soulevée.

4. Plan annuel pédagogique

➤ **Les priorités pédagogiques**

Le nouveau projet d'établissement 2023-2026 a été adopté lors du Conseil d'établissement du 29 juin. Il est le fruit d'un travail collectif de réflexion de l'ensemble de l'équipe pédagogique et de direction, de parents et d'élèves. Les axes de ce projet sont en lien avec ceux du Ministère de l'Éducation Nationale français et de l'AEFE tout en prenant en compte l'environnement et le contexte local.

- Le lycée comme lieu de vie et d'épanouissement
- La réussite de tous les élèves
- Le plurilinguisme et l'ouverture à l'international

Chaque axe principal se décline en sous-objectifs présentant les actions à poursuivre, les actions à initier et les indicateurs quantitatifs et qualitatifs retenus pour évaluation.

➤ **Les évaluations nationales CP, CE1 et CM1**

Les élèves du CP, CE1 et pour la 1^{ère} fois CM1 du LFP ont participé aux évaluations repères organisées par le Ministère de l'Éducation nationale français du 25/09 au 06/10/2023. Dans les classes bilangues, les enseignants de langue anglaise ont pris en charge les mathématiques. La correction a été réalisée par l'ensemble du C2 et C3.

Les résultats individuels seront communiqués et explicités aux familles dans le cadre des rencontres à venir. Ces évaluations n'ont pas concerné les élèves allophones pour lesquels il était difficile de traduire les consignes dans leur langue maternelle.

➤ **Les mesures en faveur des élèves**

Le FLScO :

Les élèves non francophones nouvellement arrivés sont pris en charge 4h par semaine, en petit groupe, en français langue de scolarisation avec Mme PARRY-VRANA (16 nouveaux élèves en maternelle – MS-GS, 11 en élémentaire). Lors des entretiens individuels avec les familles, le projet de scolarisation d'un enfant non francophone est présenté en étroite collaboration avec les parents. La pratique du français à l'école ne serait seule suffire. Cela demande un investissement familial. Les 2 enseignantes de MS-GS générale ont



ainsi réalisé début octobre un atelier parents-enfant proposant des activités / jeux à faire à la maison pour favoriser la pratique de la langue française.

Si nous inscrivons des enfants allophones en maternelle et à partir du CE1 (au CP, il est recommandé d'apprendre à lire dans sa langue maternelle), nous réalisons que certaines conditions sont nécessaires à l'adaptation et la réussite de l'enfant : les prérequis attendus à l'entrée au CP (les compétences sont différentes dans le système tchèque et français) et la réalisation d'un CP avant d'entrer au CE1 (dans le système tchèque, le niveau dépend du mois de naissance. Un enfant né en septembre 2016 est en CE1 cette année alors que dans une école tchèque il est au CP).

Les APC :

Les Activités Pédagogiques Complémentaires sont proposées le jeudi de 15h à 16h en élémentaire et 2x 1/2h sur le temps méridien en maternelle aux élèves ayant une compétence particulière à renforcer. Cette aide peut s'étendre sur une ou plusieurs périodes. Ces activités concernent des enfants dont les besoins ont été identifiés par les enseignants.

A. Les projets

Éducation physique et sportive : natation

L'enseignement obligatoire de la natation se décline en « trois à quatre séquences d'apprentissage à l'école primaire » comme le stipule la circulaire du 3 mars 2022 sur la natation scolaire. L'an passé, les représentants de parents ont fait part de leur déception quant à l'annulation des séances en CP (en 2021-2022, tous les niveaux en élémentaire étaient concernés par les cours afin de pallier l'absence de séance lors de la pandémie. Le niveau CP a été écarté en 2022-2023 pour répondre aux préconisations de la circulaire. Un fort taux d'absentéisme avait été pointé). Le conseil des maîtres s'est donc prononcé pour l'année 2023-2024 en ciblant le niveau CP, CE1, CM1 et CM2. La réflexion se porte pour l'année 2024-2025 sur le retrait du niveau CM2, la natation étant inscrit au programme de 6^e inclus dans le Cycle 3.

Les CM2 ont débuté leur séquence le 21/09. Malgré les rappels quant à l'obligation d'enseignement, la nécessité d'un justificatif médical en cas d'absence, nous déplorons encore quelques absences perlées, absences souvent justifiées par la météo. Certains parents associent la piscine comme facteur favorisant le risque de « tomber malade ». Or les conditions de pratique proposées (lieu couvert, eau chauffée) ne justifient pas de telles représentations.

Les classes transplantées

2 séjours sont soumis au vote du Conseil d'établissement prévu le 14/11/2023 :

-Séjour « classe patrimoine neige » proposé aux CE2, en République Tchèque axé sur la compétence du savoir skier, du 29/01 au 02/02 (4 nuitées) à Benecko, Krkonose (11000 Ckz).

-Séjour « classe patrimoine Alsace » proposé aux CM1 et CM1-CM2 axé sur la découverte de la capitale européenne, des ateliers médiévaux et scientifiques, du 7 au 13/04 (6 nuitées) à Saverne (11000 Ckz).

Les dates du séjour « classe patrimoine neige » étant relativement proches, les frais d'engagement seront communiqués dès la validation du CE afin de pouvoir verser les arrhes nécessaires à la réservation du logement.

La Chorale

Les succès de la chorale a généré de nombreuses sollicitations y compris pour les niveaux plus jeunes. Mme MARSALEK a donc mis en place 2 créneaux :

Le lundi (chorale KORALEK) composée en majorité de CE1-CE2 (les non-TLM) et quelques CM.

Le mardi (chorale CRESCENDO) avec en majorité des CM1-CM2 et quelques CE.

Des concerts seront proposés : le 3 décembre pour le marché de l'Avent caritatif, le 12 décembre au gymnase et le 16 décembre sur la place centrale.

Mme RAYNAL clôt la séance à 19h17.

Secrétaire de séance
conseil
J. TIRLEMONT



Présidente du
C. RAYNAL